

Vos Artisans vous informent

CONDITIONS GENERALES DE VENTES SIMPLIFIEES DES ATELIERS DE LA BOUTIQUE DES ARTISANS

- ⇒ Les ateliers sont listés à la boutique et sur le site www.boutiquedesartisans.fr
- ⇒ Le descriptif des ateliers est disponible en boutique auprès d'un artisan et sur le site internet.
- ⇒ Le participant réserve soit en boutique, soit en ligne sur le site www.boutiquedesartisans.fr
 - ↳ **ATTENTION** en ligne il s'agit d'une demande de réservation. Cette demande sera transmise à l'artisan concerné. Celui-ci contactera le participant pour valider l'inscription.
- ⇒ Les réservations sont prises jusqu'à 5 jours avant la date de l'atelier concerné.
- ⇒ La réservation d'un atelier est effective après règlement de la totalité de celui-ci.
- ⇒ Le règlement de l'atelier peut être fait soit à la boutique, soit par virement bancaire.
Le RIB de la boutique est communiqué par l'artisan concerné lors de la validation de l'inscription.
- ⇒ Le participant s'engage à respecter les horaires de son atelier et à apporter le matériel demandé par l'artisan sur le descriptif de son atelier.
- ⇒ Le règlement de l'atelier constitue un contrat entre l'artisan et le participant qui sont chacun obligés de tenir leur engagement l'un envers l'autre. L'artisan doit fournir la prestation et le participant doit se présenter à l'atelier qu'il a acheté.
- ⇒ Ni l'artisan, ni le participant ne peuvent se rétracter et annuler la prestation prévue, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du professionnel. Un geste commercial sera alors proposé sous forme d'avoir à valoir sur un futur atelier de l'artisan concerné ou sur le stand de l'artisan concerné. Si l'annulation intervenait durant les 5 jours précédents l'atelier, le règlement resterait acquis par l'artisan en dédommagement des fournitures engagées.

La Boutique
des Artisans